

## ETUDE RELATIVE AU COUT DES DEPOTS DE SANG

La conférence nationale des coordonnateurs régionaux d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle (CNCRH) a effectué en 2015 une étude sur le coût des dépôts de sang. Cette étude a été annoncée par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Alsace aux directeurs généraux d'ARS et par la CNCRH aux institutions en 2014.

**Son objectif principal** est d'évaluer un **coût de fonctionnement pour chaque type de dépôt de sang** (annexe 1).

**Les objectifs secondaires** sont **d'analyser le surcoût d'un produit délivré ou transféré à partir du dépôt** (le surcoût s'ajoute au tarif de cession du produit distribué ou délivré par l'Etablissement Français du Sang (EFS) – il est lié aux frais de gestion du dépôt), **d'estimer le nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) nécessaire à la gestion en fonction du nombre de produits délivrés ou transférés**, et **d'évaluer si possible le coût de retour d'un produit** lorsque les produits sont repris par l'EFS avant péremption.

A cet effet, une grille comprenant des charges directes, indirectes et le coût de reprise des produits le cas échéant (annexe 2) a été envoyée à l'ensemble des 695 dépôts implantés sur le territoire national. **174 dépôts ont répondu à l'enquête, soit 25% de taux de retour atteint.** A noter que 36% d'entre eux sont des dépôts de délivrance (annexe 3).

**Cette étude présente une analyse descriptive des résultats.**

L'analyse des données a été réalisée par la cellule statistique de l'ARS Alsace. Elle est diffusée sous la forme d'une synthèse avec annexes et d'un document détaillant tous les résultats obtenus au travers de cette étude.

4 dépôts relais sur 35 ont répondu mais ne sont pas pris en considération dans la présente synthèse. Leur analyse descriptive sera disponible dans le document détaillé.

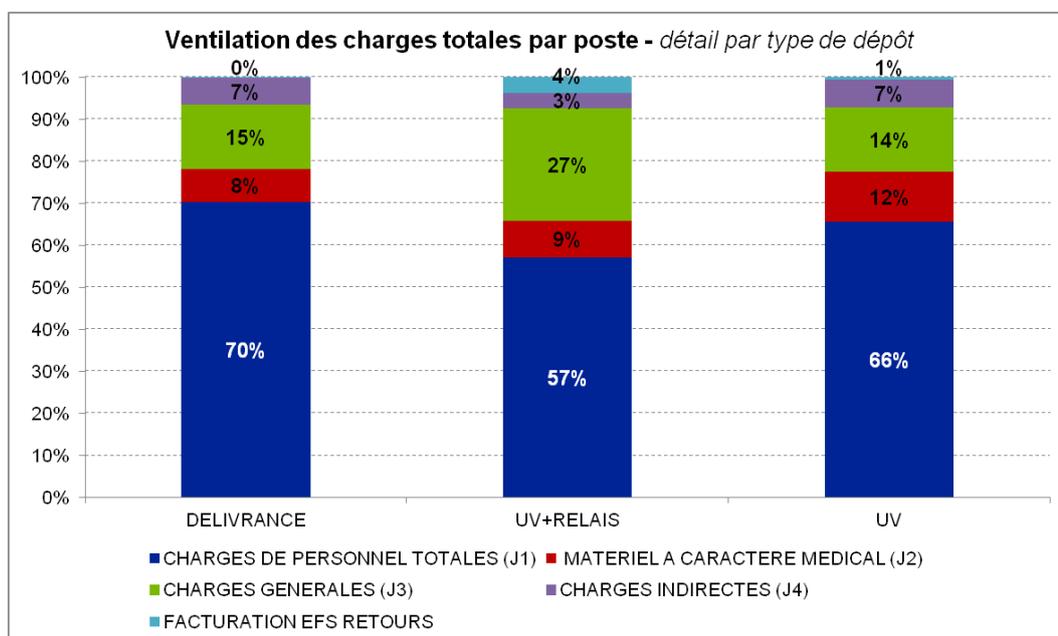
# SYNTHESE DES RESULTATS DE L'ETUDE

## 1.1. Coût de fonctionnement annuel

Le tableau ci-dessous met en évidence que le coût de fonctionnement le plus important concerne les dépôts de délivrance qui sont de fait les structures qui se rapprochent le plus du fonctionnement d'un site transfusionnel.

CHARGES TOTALES			
Paramètres	Délivrance	UV + Relais	UV
Minimum	18 492,00 €	12 123,20 €	5 339,00 €
Quartile 1	102 648,37 €	42 644,96 €	12 385,55 €
<b>MEDIANE</b>	<b>172 033,00 €</b>	<b>74 751,60 €</b>	<b>21 670,10 €</b>
Quartile 3	264 531,20 €	106 286,80 €	43 588,75 €
Maximum	659 707,00 €	202 192,00 €	140 717,66 €
Moyenne	203 676,25 €	78 648,24 €	32 503,50 €
Ecart-type	133 699,07 €	46 215,19 €	28 063,30 €

Les charges de personnel sont le poste de dépense le plus coûteux pour tous les types de dépôts. Le graphique suivant présente la ventilation des charges par poste de dépense.



Pour tous les types de dépôt, une relation positive est observée entre le nombre de produits utilisés et les charges totales, avec un degré de corrélation significatif. **Le coût total de fonctionnement d'un dépôt augmente avec le nombre de produits utilisés.**

## 1.2. Surcoût d'un produit délivré ou transféré

Le surcoût par produit correspond au ratio entre les charges totales et le nombre de produits délivrés ou transférés.

SURCOUT PAR PRODUIT			
Paramètres	Délivrance	UV + Relais	UV
Minimum	20,34 €	9,64 €	58,53 €
Quartile 1	49,52 €	43,76 €	284,45 €
<b>MEDIANE</b>	<b>66,78 €</b>	<b>67,44 €</b>	533,28 €
Quartile 3	86,90 €	114,17 €	1 355,01 €
Maximum	266,51 €	3 055,60 €	5 494,43 €
Moyenne	75,03 €	144,57 €	1 152,11 €
Ecart-type	43,43 €	385,06 €	1 313,40 €

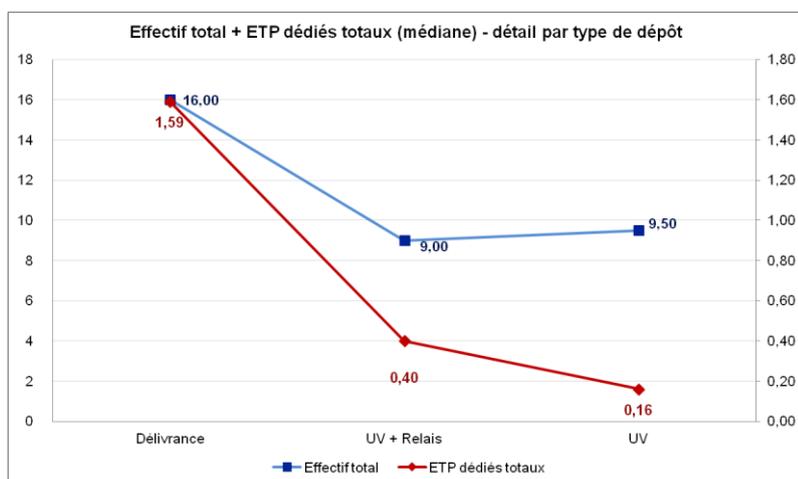
**Pour les dépôts de délivrance et d'urgence vitale – relais, le surcoût médian se situe à 67 € par produit.**

**Pour les dépôts d'urgence vitale, le surcoût n'est pas représentatif.** En effet, un dépôt d'urgence vitale a un coût de fonctionnement constant quel que soit le nombre de produits sanguins délivrés. Or, ce nombre varie dans notre étude de 0 à 380, il est lié au nombre d'urgences vitales survenues dans l'établissement de santé au cours d'une année.

Pour tous les types de dépôts, l'étude n'a pas permis de mettre en évidence une corrélation positive entre le surcoût et le nombre de produits délivrés ou transférés. Ainsi, les données de l'enquête ne permettent pas d'objectiver un mécanisme d'économie d'échelle impliquant une décroissance du coût unitaire avec l'augmentation du volume d'activité.

## 1.3. Effectif et nombre d'ETP

Le graphique ci-dessous présente les valeurs médianes des effectifs totaux et des ETP correspondants. Les établissements n'ont pas tous renseigné ces deux items ce qui explique des ETP médians faibles pour les dépôts d'urgence vitale – relais et les dépôts d'urgence vitale.



Les calculs de corrélation entre le nombre d'ETP et le nombre de produits délivrés ou transférés ont été effectués sur les dépôts qui ont renseigné les deux items.

Pour tous les types de dépôt, il y a une corrélation positive entre le nombre d'ETP et le nombre de produits délivrés ou transférés. Il n'a pas pu être mis en évidence de corrélation positive entre les effectifs et le nombre de produits délivrés ou transférés. Il apparaît donc que le nombre de personnes habilitées à intervenir sur le dépôt résulte d'un choix organisationnel.

## 1.4. Coût de retour d'un produit à l'EFS

---

Les données sont insuffisantes pour être considérées comme représentatives du coût de retour d'un produit à l'EFS.

## 1.5. Conclusion

---

Cette étude, qui a été réalisée pour la première fois pour un certain nombre de responsables de dépôts, a permis de révéler des frais de fonctionnement d'un dépôt de sang non négligeables.

Elle met en évidence un surcoût important par produit qui s'ajoute au tarif de cession des produits par l'EFS.

Doit-on repenser le dépôt de sang comme une véritable unité transversale structurelle et économique au sein d'un établissement de santé nécessitant un financement spécifique?

Cette étude met à la disposition des responsables de dépôt un outil leur permettant d'avoir une réflexion sur leurs coûts de fonctionnement visant à optimiser la gestion du dépôt.

Les éléments de cette étude pourraient également contribuer à la concertation indispensable entre les acteurs de la transfusion ; notamment comme base de dialogue entre EFS, établissements de santé, et ARS dans le cadre d'une révision du Schéma d'Organisation de la Transfusion Sanguine.

## ANNEXES

### Annexe 1 : Définitions

- Dépôt de délivrance : dépôt qui conserve des produits sanguins labiles (PSL) distribués par l'Etablissement de Transfusion Sanguine (ETS) référent et les délivre pour un patient hospitalisé dans l'Etablissement de Santé (ES). C'est le dépôt le plus élaboré. Il dispose d'un stock de produits dont il assure la gestion.
- Dépôt d'urgence : dépôt qui conserve seulement des CGR de groupe O et des plasmas de groupe AB distribués par l'ETS référent et les délivre en **urgence vitale** pour un patient hospitalisé dans l'ES.
- Dépôt relais : dépôt qui conserve des PSL délivrés par l'ETS référent en vue de les transfuser à un patient hospitalisé dans l'ES.
- Dépôts urgence relais : dépôt qui associe les fonctions d'urgence et de relais.
  
- Distribution : **Fourniture de Produits Sanguins Labiles** d'un ETS à un autre ETS, aux fabricants de produits de santé dérivés du sang humain ou de ses composants, **aux ES gérant des dépôts de sang.**
- Délivrance : **Mise à disposition de PSL sur prescription médicale en vue de leur administration à un patient déterminé.**
- Transfert : **Mise à disposition de PSL délivrés par l'ETS pour un patient déterminé à partir d'un dépôt relais.**

**Annexe 2 : Grille d'estimation coût d'un dépôt de sang**

Grille d'estimation coût d'un dépôt de sang				
<b>RENSEIGNEMENTS GENERAUX</b>				
Etablissement de santé				
Nom du responsable de dépôt				
Date d'ouverture				
Date de première autorisation				
Typologie du dépôt				
Localisation du dépôt				
Distance avec l'EFS				
Nombre de délivrances (année n-1)				
en routine				
en période de garde				
Nombre de produits délivrés ou transférés (année n-1)				
CGR				
Plasma				
Plaquettes				
Nombre de produits détruits (année n-1)				
CGR				
Plasma				
Plaquettes				
Nombre de produits repris par l'EFS (année n-1)				
CGR				
PFC				
Coût de facturation des produits repris par l'EFS				
<b>LES CHARGES DIRECTES (exprimées en euros) (ANNEE N-1)</b>				
<b>TITRE 1 : CHARGES DE PERSONNEL</b>				
<b>Personnel</b>	<b>Nb de personnes</b>	<b>Nombre ETP</b>	<b>Coût</b>	
Responsable de dépôt			0 €	
Suppléant(s)			0 €	
Cadre(s) responsable(s)			0 €	
Personnel de délivrance	en routine		0 €	
	en période de garde		0 €	
<b>TITRE 2 : CHARGES D'EXPLOITATION A CARACTERE MEDICAL</b>				
<b>Désignation du matériel</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût</b>
Enceinte positive				0 €
Enceinte négative				0 €
Décongélateur				0 €
Enceinte thermostatée				0 €
Agitateur à plaquettes				0 €
Maintenance du matériel				0 €
Qualification du matériel				0 €
Maintenance informatique à caractère médical				0 €
Fournitures diverses				0 €
Autres				0 €
<b>TITRE 3 : CHARGES D'EXPLOITATION GENERALE</b>				
Nombre de transports réguliers				0 €
Nombre de transports supplémentaires				0 €
Fournitures de bureau et informatique				0 €
Autres				0 €
<b>TITRE 4 : L'AMORTISSEMENT</b>				
Matériel				0 €
Informatique				0 €
Mobilier				0 €
Autres				0 €
<b>COUT TOTAL CHARGES DIRECTES</b>				
<b>LES CHARGES INDIRECTES, items à titre d'exemples (exprimées en euros) (ANNEE N-1)</b>				
Eau,électricité, chauffage				0 €
Administration				0 €
Local				0 €
Qualité				0 €
<b>COUT TOTAL CHARGES INDIRECTES</b>				
<b>COUT TOTAL = CHARGES DIRECTES + INDIRECTES</b>				
Surcoût ?				

Nombre de PSL détruits quelle qu'en soit la cause

Frais d'intervention pour maintenance habituelle et pannes....

**Annexe 3 : Répartition des dépôts répondants**

	Nombre de dépôts répondants	Nombre de répondants	Nombre de dépôts autorisés France entière	Nombre de dépôts autorisés France entière	% de dépôts répondants
Dépôts de délivrance	63	36%	177	25%	36%
Dépôts d'urgences vitales + r	69	40%	272	39%	25%
Dépôts d'urgences vitales	38	22%	208	30%	18%
Dépôts relais	4	2%	38	5%	11%
<b>TOTAL</b>	<b>174</b>	<b>100%</b>	<b>695</b>	<b>100%</b>	<b>25%</b>

